La boite à ressources de la

Matinale du PRITH ARA

8 juillet 2025

# Les politiques de formation en Auvergne-Rhône-Alpes permettant la montée en compétences

## PRIC, parlons-en !

Déployé par l’Etat et France Travail en lien avec les acteurs du Réseau Pour l’Emploi sur la période 2024-2027, la Délégation Régionale de France Travail est l’opérateur chargé de sa mise en œuvre. Le budget sera précisé et contractualisé chaque année.

📌 Ce PRIC est axé sur la formation de publics prioritaires dont les travailleurs handicapés.

🔧 En lien avec les besoins en recrutement des entreprises et les métiers en tension ou en transition en région : le BTP, l’hébergement-restauration, le transport entreposage, l’aide à la personne…

## L’Action Formation Conventionnée Inclusion en un coup d’œil :

C’est un nombre de places achetées par France Travail dans le cadre des marchés publics. Ces AFC sont sans reste à charge pour la personne et correspondent aux besoins de qualification en vue d’une embauche.

Elle s’adresse à tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, indemnisés ou non.

Les formations sont certifiantes, qualifiantes et professionnalisantes, pré-qualifiantes ou de remise à niveau. L’offre de formation dépend du besoin de recrutement de chaque région. Elles peuvent être dispensées en présentielle, 100% à distance ou mixte présentiel et distance.

[Pour en savoir plus](https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laction-de-formation-conventionn.html)

## Et l’AFC Inclusion ?

L’orientation donnée : tout aménagement et adaptation sont possibles.

La concrétisation : pour chaque AFC inclusion prescrite, la formation peut être individualisée !

## Offre de formation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Objectif : Accéder rapidement et durablement au marché du travail en favorisant les métiers qui recrutent**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Offre collective**  **« Former pour l’emploi »** | **Pacte Région Pour l’Emploi** | **Formations individuelles** |
| Offre de formation collective **adaptée aux besoins des entreprises** pour conduire à l’insertion professionnelle durable des demandeurs d’emploi.  Financement via un achat de formation auprès d’organismes retenus après mise en concurrence.  **4 catégories de formation** :   * La certification * La professionnalisation * La préparation à la qualification * La création d’entreprise | En complément de l’offre collective “Former pour l’emploi” et pour **répondre aux besoins d’emploi spécifiques des employeurs (promesse d’embauche obligatoire)**   * Prise en charge de la formation professionnelle des demandeurs d’emploi (subvention) * Association des entreprises dans la sélection des candidats dans la perspective de leur recrutement (5 stagiaires minimum pour démarrer la formation) * Parcours de formation modulables et fondés sur les besoins en emploi | Répondent à **des besoins individuels de formation** formulés par des personnes sans emploi lorsque ces formations ne sont pas prises en charge par l’offre collective   * Prise en charge des formations considérées en tension et des formations certifiantes aux métiers d’art |
| Pour en savoir plus :  dfor@auvergnerhonealpes.fr | [Pour en savoir plus](https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/le-pacte-region-pour-lemploi-une-solution-de-formation-prealable-lembauche-pour-les) | [Pour en savoir plus](https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/obtenir-le-financement-de-ma-formation-individuelle) |

Il existe **2 types de « Pacte Région pour l’emploi » pour le public en situation de handicap** :

**1/ Construire une action de formation collective spécialement dédiée au public bénéficiaire de l’OETH**:

Les conditions du PRE dédié TH s’appliquent : barèmes horaires revalorisés, financement à 100% des coûts pédagogiques, conditions d’éligibilité des contrats de travail adaptées, PRE construit et validé en amont par la Région et l’Agefiph

**2/ Former des bénéficiaires de l’OETH au sein d’une action de formation collective de droit commun**

Les conditions du PRE de droit commun s’appliquent : financement à 80% des coûts pédagogiques, conditions d’éligibilité des contrats standard au moment du dépôt du dossier.

Il est possible de solliciter l’Agefiph pour mobiliser les aides dédiées avant, pendant et après la formation. L’employeur s’engage à former un tuteur aux questions du handicap, à adapter le stage et le poste de travail si nécessaire.

**Les stagiaires en situation de handicap qui suivent une formation agréée par la Région** peuvent, lorsqu’ils sont indemnisables par France Travail, choisir entre le régime de rémunération des stagiaires de France Travail ou celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.  En cas de choix de la deuxième option, ils disposent du statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré par la Région qui intègre **la prise en charge de leur protection sociale et de leur rémunération** avec une indemnisation des frais de transport et d’hébergement (sous certaines conditions). La rémunération peut **se cumuler avec les pensions et les rentes versées aux travailleurs reconnus handicapés** au sens de l'article L. 5213 1 du Code du travail ainsi qu'avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

## Accès à l’apprentissage pour les personnes en situation de handicap

Les personnes bénéficiaires de l’obligation d’emploi peuvent accéder au contrat d’apprentissage au-delà des 29 ans révolus :

* Dans chaque CFA, il existe un référent handicap
* Cap emploi peut aider la personne à trouver un employeur en lien avec le référent handicap du CFA
* Des conditions d’accueil et de pédagogie adaptées au sein du CFA
* Le contrat d’apprentissage aménagé permet de bénéficier d’aménagements telle qu’une adaptation de la durée de la formation

## La prise en compte du handicap dans les politiques de formation

**Arrêtons le spécifique, donnons accès au droit commun !**

Depuis 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel cadre la qualité des prestations de formations délivrées par les organismes de formation à travers la certification Qualiopi. Le référentiel inclut des critères liés à la prise en compte du handicap en formation dans une logique d’accessibilité universelle.

## Les outils ressources

|  |  |
| --- | --- |
| [Une image contenant texte, capture d’écran, Police, ligne  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.](https://maformation.auvergnerhonealpes.fr/)  Site « [Ma formation Mon emploi](https://maformation.auvergnerhonealpes.fr/)» pour rechercher une formation et candidater sans passer par un RDV avec son conseiller | Application [« Mes ressources formation »](https://candidat.francetravail.fr/portail-simulateurs/accueil-formation) pour découvrir le montant de la rémunération de formation et son impact sur les aides et allocations à l’entrée en formation |

📍 **Bon à savoir**: Ces politiques régionales s'inscrivent pleinement dans le cadre national de la formation. La certification Qualiopi inclut la prise en compte du handicap en formation et les financeurs de la formation y apportent une attention toute particulière.

# Une image contenant texte, Police, blanc, Graphique Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.Les dispositifs régionaux pour faciliter la réussite des personnes en situation de handicap en formation (Voir Annexe)

Une image contenant texte, Police, logo, symbole

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.Une image contenant capture d’écran

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Voir annexe jointe pour en savoir plus et découvrir :**

* Les publics cibles
* Les objectifs de ces dispositifs
* Le périmètre d’intervention
* Les financeurs
* L’équipe d’intervention
* Les offres de service
* Les liens internet
* Comment bénéficier de la démarche

# Les initiatives en région

## Focus sur le Plan d’Investissement dans les Compétences Entreprises Adaptées

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments de contexte :** Lors de la réforme des entreprises adaptées en 2019, l’Etat propose le lancement de 2 expérimentations : le CDD Tremplin et les EA Travail Temporaire afin d’articuler les parcours autour d’un triptyque « emploi / formation / accompagnement renforcé ». C’est à ce moment que le PIC EA est créé, sur le modèle du PIC et du PIC SIAE.  **Publics cibles :** les entreprises adaptées (concernées par les CDD Tremplin et les EATT) et leurs salariés (en CDD Tremplin et salariés "socle", sous condition)/intérimaires.  **Objectifs :**   * Financer la formation pour assurer la montée en compétences et garantir une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire * Avoir une expérience professionnelle * Bénéficier d’une formation qualifiante ou certifiante / remobilisation / remise à niveau * Être accompagné de manière renforcée | **Périmètre d’intervention :** mission nationale déclinée en région  **Financeurs :** Etat  **Equipe d’intervention :** La DGEFP confie à l’Agefiph la gestion de l’enveloppe financière > équipe dédiée au PIC EA |

**Réalisations :**

Financement de 2 aides financières :

* Prise en charge des coûts pédagogiques
* Prise en charge de la rémunération des salariés pendant le temps de formation

**Résultats / impacts :**

* Au national : 2250 aides financières / 295 aides à l’ingénierie / 10 400 entrées en formation / 34 millions d’euros
* En Auvergne-Rhône-Alpes : 220 aides financières pour 900 salariés ou personnes en mission intérimaire / 22 aides ingénierie

## Les actions pour lutter contre l'illettrisme en entreprise adaptée

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments de contexte :** identification d’une problématique de non-maitrise des compétences de base dans les entreprises adaptées empêchant l’acquisition de nouvelles compétences et la sécurisation du parcours des salariés des EA  **Publics cibles :** les salariés des entreprises adaptées  **Objectifs :** repérer et améliorer la situation des salariés des EA en situation d’illettrisme | **Périmètre d’intervention :** région ARA  **Financeurs :** PIC EA  **Equipe d’intervention :** ANLCI, CRI, UNEA, AGEFIPH, ESRP, EA expérimentatrices, DREETS |

**Réalisations :**

* Faire un état des lieux de la pratique des EA en matière de prévention et de lutte contre l’illettrisme > infographie sur les résultats des pratiques des EA ;
* Expérimenter une offre de formation spécifique pour les salariés des EA en difficulté avec les compétences de base > groupe de travail spécifique pour construire une formation adaptée pour les encadrants des EA avec une ingénierie spécifique.

**Résultats / impacts :**

* Etat des lieux des pratiques : suites attendues à partir des résultats
* Formation adaptée : expérimentation en cours avec 2 EA

## Focus sur l'expérimentation d'un "Cléa adapté"

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments de contexte** :   * Echange GRETA de l’académie de Grenoble avec Anne-Marie TESSIER (DDETS Isère) au sujet de la faible inscription des personnes en situation de handicap à la certification CléA. * Souhait d’accompagner les Publics en situation de Handicap vers la formation grâce au dispositif CléA mais dans une version " adaptée" ou de permettre l’obtention de la certification CléA * Expérimentation d'une version de CléA adaptée pour faire face, notamment, aux problématiques de littératie   **Publics cibles à terme** : Publics en situations de handicap, d'illettrisme, salariés, DE, tout âge...  **Public cible actuel dans le cadre de l'expérimentation :** Public en situation de handicap DE, accompagnés par le réseau pour l'emploi + salariés en insertion, BRSA...  **Objectifs** :   * Faire un diagnostic des compétences et des connaissances acquises grâce à un cléA adapté à la situation de handicap de la personne. * Accompagner les personnes dans les étapes de la certification * Proposer une certification reconnue par les branches professionnelles * Proposer une solution de formation permettant d’accéder à la certification CléA | **Périmètre d’intervention** : Académie de Grenoble : Nord et Sud Isère, Drôme et Ardèche  **Financeurs** : DREETS ARA (fonds régional pour l’insertion des TH) + PIC Axe 3 – Innovation + droit commun pour la formation  **Equipe d’intervention** : GRETA de Grenoble, Nord Isère, Drôme-Ardèche & AFIPH emploi compétences  **Pour en savoir plus** : [Vidéo "Révélez vos compétences avec les CléA'teliers !"](https://youtu.be/FdeH6PVmq1shttps:/youtu.be/FdeH6PVmq1s) |

**Réalisations** :

Sur 117 évaluations financés et 3000 heures de formation à faire avant fin décembre 2025, réalisation de :

* 36 évaluations Greta de Grenoble
* 16 Greta Ardèche Drôme
* 10 Greta Nord Isère
* 1800h environ de formations réalisées (GAD/AFIPHEC)

**Résultats / impacts** :

* Accompagnement bienveillant des candidats, prenant en considération leur handicap ou difficultés, en garantissant la valeur des compétences attendues par la certification CléA avec un évaluateur reconnu ;
* Une offre de parcours de formation qui se révèle insuffisante au regard des besoins, le temps nécessaire pouvant être long et pas suffisamment financé actuellement ;
* Une vraie solution pour les publics de bas niveau de qualification pour valoriser leurs acquis avant de s’engager dans une démarche de formation continue notamment, qui nécessite plus d’implication des acteurs et des financeurs de l’emploi et de la formation.

# Et pour poursuivre son acculturation…

Et si les sigles ont encore un mystère pour vous, décortiquez cela sur le [glossaire](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire) du site www.monparcourshandicap.gouv.fr !